

Département
Ain
Arrondissement
BOURG-EN-BRESSE

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 27 mars 2024, 18h30



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni au siège du syndicat mixte dans la salle du conseil de la communauté de Val de Saône Centre, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents **22 membres sur 34, convoqués le 21 mars 2024** :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
Gabriel AUMONIER, Gérard BENTOUHAMI, Carole BONTEMPS-HESDIN, Nathalie BOUGAIN, Armand CHAUMONT, Vincent HOANG (suppléant), Gilles GARNIER, Emmanuel GENIQUET, Bernard MANVOY (suppléant), Richard PACCAUD, Jean-Paul PERRAUD, Gérard PORRETTI, Jean-Pierre RIBAUT, Frédéric VALLOS
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :
Gaël AUCLAIR, Jacques MARAILLAC, Lucien MOLINES, Jocelyne ROLLET, Mathieu ROLLET, Matthieu ROLLET, Marie Monique THIVOLLE, Pierre VOUILLON

Pouvoirs :

Yves DUMOULIN à Jean-Claude DESCHIZEAUX (ne prend pas part au vote)
Richard SIMMINI à Gabriel AUMONIER
Alexandre TARDY à Frédéric VALLOS
Richard LABALME à Pierre VOUILLON

Excusés/ absents :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
Fabien BIHLER, Bernard REY,
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :
Corine FONTAN, Boris LEYNAUD, Thierry MICHAL, Pierre-Arnaud NOIRET, Dominique VIOT
Jean-Claude DESCHIZEAUX ne prend pas part au vote

Objet :

Approbation du compte administratif 2023

Date de convocation

21 mars 2024

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 22

Votants : 25

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

Secrétaire de séance : Lucien MOLINES

Carole BONTEMPS-HESDIN est élue présidente de séance, le Président s'étant retiré.

Réuni sous la présidence de Carole BONTEMPS-HESDIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 qui a été dressé par Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Accusé de réception en préfecture
001-250102191-20240327-2024-03-01-BF
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé du président entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Président ne prend pas part au vote) :

- **Approuve** le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		54 978,79 €		79 393,33 €		134 372,12 €
Opérations de l'exercice	142 826,40 €	96 445,07 €	9 295,20 €	19 017,52 €	152 121,60 €	115 462,59 €
TOTAUX	142 826,40 €	151 423,86 €	9 295,20 €	98 410,85 €	152 121,60 €	249 834,71 €
Résultat de clôture		8 597,46 €		89 115,65 €		97 713,11 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	142 826,40 €	151 423,86 €	9 295,20 €	98 410,85 €	152 121,60 €	249 834,71 €
RESULTAT DEFINITIFS		8 597,46 €		89 115,65 €		97 713,11 €

- **Constate** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Montceaux, le 27 mars 2024

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président



Accusé de réception en préfecture
001-250102191-20240327-2024-03-01-BF
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024